

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 1<sup>er</sup> mai 2018 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents :

Monsieur le maire, Guy Lapointe.

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Alain Joubert  
Nathalie Lavoie  
Ghyslain Phaneuf  
Claude Larocque  
Barbara Beugger  
Mathieu Beaudry

Est également présente, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale

## **1. Séance ordinaire**

---

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par monsieur le maire à 20 h. Moment de réflexion.

### **1.1 Adoption de l'ordre du jour**

---

161-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

**QUE** soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

**QUE** soit laissé ouvert le point « Varia » à tout sujet d'intérêt public;

**QUE** soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Mandat à la firme Asisto pour la production d'un avis technique sur la mise à niveau des étangs aérés
- 10.2 Mandat à la firme Laforest Nova Aqua pour la validation préliminaire du potentiel de recherche en eau souterraine
- 10.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-301 décrétant un programme de revitalisation d'un secteur industriel
- 10.4 Achat d'une scène mobile
- 10.5 Modification de la date de l'assemblée de juillet 2018

**ADOPTÉE**

162-05-2018

1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 3 avril 2018

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 3 avril 2018 en apportant une correction au point 4.1 afin de remplacer dans le titre et dans le texte de l'avis de motion les mots « règlement numéro 2009-189 par règlement numéro 2018-298 ».

**ADOPTÉE**

**2. Dépôt de documents**

---

Les documents suivants sont déposés :

1. Procès-verbal du conseil d'administration du 28 mars 2018 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
2. Certificat police d'assurances modifiée de la SCL
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars de l'année 2018 tenue à la MRC D'ACTON
4. Lettre de remerciements de l'UPA de la Montérégie
5. Rapport d'intervention de la visite du 22 mars 2018 à la caserne - Santé et sécurité au travail

Les membres du Conseil prennent connaissance des documents déposés.

**3. Finances**

---

163-05-2018

3.1 Comptes à payer

---

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois d'avril 2018 au montant de 101 054,70 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 50 057,50 \$.

**ADOPTÉE**

- 3.2 Ratification de paiement de la facture numéro 28067 de la compagnie Akifer concernant la reconstruction du puits # 2
- 

**CONSIDÉRANT LA** résolution 92-03-2018;

**CONSIDÉRANT LE** mandat accordé à l'entreprise Groupe Akifer inc. pour des services professionnels en hydrogéologie et en ingénierie en lien avec la reconstruction du puits # 2;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avancement des travaux est évalué à 13%;

164-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** soit ratifié le paiement de la facture de la compagnie Groupe Akifer inc. portant le numéro 28067 au montant de 5 163,13 \$ taxes incluses;

**QUE** pour pourvoir à ce paiement, soit utilisée la contribution versée par le MAMOT dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

**ADOPTÉE**

- 3.3 Ratification de paiement de la facture numéro 28068 de la compagnie Akifer concernant la réalisation d'analyses granulométriques
- 

**CONSIDÉRANT LE** bon de commande TP-2984;

**CONSIDÉRANT LE** mandat accordé à l'entreprise Groupe Akifer inc. pour des services professionnels afin de réaliser six (6) analyses granulométriques;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avancement des travaux est évalué à 100%;

165-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** soit ratifié le paiement de la facture de la compagnie Groupe Akifer inc. portant le numéro 28068 au montant de 655,36 \$ taxes incluses;

**QUE** pour pourvoir à ce paiement, soit utilisée la contribution versée par le MAMOT dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

**ADOPTÉE**

- 3.4 Autorisation d'acheter un réfrigérateur pour le 808, rue Lanoie
- 

**CONSIDÉRANT LA** fin de vie utile du réfrigérateur du 808, rue Lanoie dont la Municipalité est propriétaire depuis l'achat de l'édifice de la Caisse populaire;

166-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit confié à madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, le mandat de procéder à l'achat d'un nouveau réfrigérateur.

**ADOPTÉE**

- 3.5 Autorisation de paiement de la facture numéro UNP18-01 de Les Entreprises Archéotec inc. concernant l'évaluation du potentiel archéologique dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal
- 

**CONSIDÉRANT LE** bon de commande TP-2982;

**CONSIDÉRANT LE** mandat accordé à Les Entreprises Archéotec inc. pour des services d'évaluation du potentiel archéologique du lot 1 957 611;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avancement des travaux est évalué à 100%;

167-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** la facture de Les Entreprises Archéotec inc. portant le numéro UNP18-01 au montant de 2 644,43 \$ taxes incluses, soit autorisée et payée ;

**QUE** pour pourvoir à ce paiement, soit utilisée la contribution versée par le MAMOT dans le cadre du Programme PIQM volet 1.5 (RECIM).

**ADOPTÉE**

- 3.6 Approbation du décompte de paiement final de l'entreprise Lambert et Grenier inc.
- 

**CONSIDÉRANT LA** résolution numéro 271-07-2016 attribuant à l'entreprise Lambert et Grenier inc. le contrat pour les travaux de construction d'une passerelle piétonnière au-dessus de la rivière Duncan à l'embouchure de la rivière Noire;

**CONSIDÉRANT LE** décompte de paiement final de Lambert et Grenier inc., daté du 30 avril 2018 au montant total de 3 955,60 \$ incluant les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT LA** recommandation de paiement de ce décompte au montant total de 3 955,60 \$, par M. Timothee Lescop, ingénieur de la firme CIMA+;

**CONSIDÉRANT QUE** la somme recommandée pour paiement libère la retenue spéciale # 1 d'un montant de 3 440,40 \$ avant taxes;

168-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** soit approuvé le décompte de paiement final de l'entreprise Lambert et Grenier inc. au montant de 3 955,60 \$ incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

- 3.7 Autorisation de paiement de la facture numéro 2017 de SOLEO Experts-Conseils concernant l'étude géotechnique réalisée au garage municipal
- 

**CONSIDÉRANT LA** résolution 137-04-2018 de ce conseil;

**CONSIDÉRANT LE** mandat accordé à SOLEO Experts-Conseils pour l'étude géotechnique au garage municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avancement des travaux est évalué à 100%;

169-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** la facture de SOLEO Experts-Conseils portant le numéro 207 au montant de 5 633,78 \$ taxes incluses, soit autorisée et payée ;

**QUE** pour pourvoir à ce paiement, soit utilisée la contribution versée par le MAMOT dans le cadre du Programme PIQM volet 1.5 (RECIM).

**ADOPTÉE**

- 3.8 Autorisation de paiement de la facture numéro 1804-36 de Laforest Nova Aqua inc. pour la validation du potentiel hydrogéologique au Théâtre de la Dame de Cœur
- 

**CONSIDÉRANT LE** bon de commande TP-2979;

**CONSIDÉRANT LE** mandat accordé à Laforest Nova Aqua inc. pour la validation du potentiel hydrogéologique au Théâtre de la Dame de Cœur;

170-05-2018

**CONSIDÉRANT QUE** l'avancement des travaux est évalué à 100%;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** la facture de Laforest Nova Aqua inc. portant le numéro 1804-36 au montant de 4 221,07 \$ taxes incluses, soit autorisée et payée ;

**QUE** pour pourvoir à ce paiement, soit utilisée la contribution versée par le MAMOT dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

**ADOPTÉE**

- 3.9 Autorisation de paiement de la facture numéro 102969 d'Entretien Chloratech inc. pour la fourniture et l'installation d'un analyseur de chlore
- 

**CONSIDÉRANT LA** résolution 433-11-2017;

**CONSIDÉRANT LE** mandat accordé à Entretien Chloratech inc. pour la fourniture et l'installation d'un analyseur de chlore modèle Depolox 3 plus;

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation est terminée;

171-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** la facture d'Entretien Chloratech inc. portant le numéro 102969 au montant de 6 139,67 \$ taxes incluses, soit autorisée et payée ;

**QUE** pour pourvoir à ce paiement, soit utilisée la contribution versée par le MAMOT dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

**ADOPTÉE**

- 3.10 Autorisation de paiement de la facture numéro 426859 de la compagnie EXP concernant le plan d'intervention
- 

**CONSIDÉRANT LA** résolution 320-09-2017;

**CONSIDÉRANT LE** mandat accordé à la compagnie Les Services EXP inc. pour la réalisation du plan d'intervention pour les infrastructures d'eau potable, d'égout sanitaire et pluvial et de voirie;

172-05-2018

**CONSIDÉRANT** l'avancement d'environ 65 % du mandat;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** la facture de Les Services EXP inc. portant le numéro 426859 au montant de 5 349,22 \$ taxes incluses, soit autorisée et payée ;

**QUE** pour pourvoir à ce paiement, soit utilisée la contribution versée par le MAMOT dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

#### **ADOPTÉE**

#### 3.11 Autorisation d'acheter une porte pour le bureau de l'inspecteur municipal

---

**CONSIDÉRANT QUE** le bureau de l'inspecteur municipal est doté d'une vitrine et la demande de la remplacer par une porte;

**CONSIDÉRANT** la demande de prix pour retirer la section vitrée existante, l'installation d'une porte et d'un cadrage ainsi que les travaux connexes et les soumissions reçues comme suit, incluant le matériel et la main-d'œuvre :

- Construction Denis Durand et fils inc. : 2 057,00 \$;
- DSJP Goulet Construction : 2 780,00 \$.

173-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'achat et l'installation de la porte à la compagnie Construction Denis Durand et fils inc. au montant de 2 057,00 \$ taxes non incluses.

#### **ADOPTÉE**

### **4. Administration**

---

#### 4.1 Vacances annuelles des employés municipaux et fermeture du bureau municipal

---

**CONSIDÉRANT QUE** les employés municipaux ont soumis leur choix concernant les vacances annuelles;

174-05-2018

**CONSIDÉRANT QU'**advenant l'acceptation des choix de vacances des employés, le bureau devra être fermé durant certaines semaines de juillet et d'août;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que madame Cynthia Bossé, directrice générale ainsi monsieur Claude Larocque et madame Barbara Beugger, élus responsables des ressources humaines, évaluent et statuent sur les vacances des employés municipaux ainsi que sur la fermeture du bureau municipal.

**ADOPTÉE**

4.2 Jours fériés de la fête nationale du Québec et de la fête du Canada

---

**CONSIDÉRANT QU'**en 2018 le 1<sup>er</sup> juillet, fête du Canada, et le 24 juin, fête nationale du Québec, sont un dimanche;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de prévoir quelles journées le bureau municipal sera fermé;

175-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de reporter les deux (2) jours fériés au lundi suivant.

**ADOPTÉE**

4.3 Présentation du rapport financier de l'année 2017

---

Le maire, monsieur Guy Lapointe, dépose le rapport préparé par le vérificateur externe de la firme FBL pour l'exercice financier 2017. Le rapport financier consolidé démontre un excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 à des fins fiscales de 226 058 \$, un excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) au 31 décembre 2017 de 180 819 \$ ainsi qu'un excédent de fonctionnement affecté des réserves financières et fonds réservés pour une somme de 464 566 \$ ainsi que des investissements nets dans les immobilisations totalisant 11 113 035 \$ à cette même période;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont tous reçu copie desdits documents et en prennent acte;



176-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter les états financiers vérifiés pour 2017, tels que présentés par la firme FBL, comptables agréés.

**ADOPTÉE**

- 4.4 Adoption du règlement numéro 2018-298 modifiant le règlement numéro 2009-189 régissant la tenue des sessions du conseil de la Municipalité d'Upton
- 

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le Conseil municipal doit adopter, par résolution, en début de chaque année civile, le calendrier des sessions ordinaires du Conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QU'**il devient nécessaire et opportun de modifier le règlement numéro 2009-189 de la Municipalité d'Upton;

**CONSIDÉRANT QU'**avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur Mathieu Beaudry lors de la session régulière du 3 avril 2018;

177-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le règlement portant le numéro 2018-298 soit et est adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

- 4.5 Adoption du règlement numéro 2003-123-02 modifiant le règlement numéro 2003-123 déterminant le lieu, les jours et les heures de bureau
- 

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 2003-123 pour déterminer le lieu, les jours et les heures de la semaine où le bureau municipal est ouvert;

**CONSIDÉRANT QU'**avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur Claude Larocque lors de la session régulière du 3 avril 2018;

178-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le règlement portant le numéro 2003-123-02 soit et est adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

4.6 Adoption du projet de règlement numéro 2018-297 régissant les modalités de publication des avis publics

---

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité peut, en vertu des dispositions de *l'article 433.1 du Code municipal du Québec*, adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion de présentation du présent règlement a dûment été donné par monsieur Ghyslain Phaneuf à la séance régulière du conseil du 3 avril 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale mentionne que le présent règlement a pour objet de se conformer aux dispositions de *l'article 433.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., Chapitre C-27.1)* à ce qui a trait aux modalités de publication des avis publics et qu'aucun coût n'est relié au présent règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2018 et que tous les membres du conseil présents ont déclaré l'avoir lu et ont renoncé à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent projet de règlement est mise à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

179-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le règlement portant le numéro 2018-297 soit et est adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

4.7 Renouvellement du contrat de travail de l'agente à la réception

---

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de travail de l'agente à la réception viendra à échéance le 30 juin 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**après une évaluation des projets à mettre à terme en 2018, il y a lieu de conserver madame Émilie Hébert à son emploi comme agente de réception;

180-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de renouveler le contrat de travail de madame Émilie Hébert comme agente de réception pour une durée de trois (3) mois, et ce, jusqu'au 30 septembre 2018 aux conditions et salaires négociés.

**ADOPTÉE**

4.8 Mandat de services professionnels d'accompagnement administratif

---

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de secrétaire au greffe est vacant et que madame Claudia Lavallée, secrétaire au greffe sera de retour de son congé parental le 1<sup>er</sup> octobre 2018;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant inc. pour la fourniture de deux (2) ressources administratives ayant les capacités de compléter les ordres du jour, rédiger des procès-verbaux, émettre des résolutions, rédiger les règlements d'emprunt, effectuer les modifications des règlements d'urbanisme ainsi que les suivis administratifs à distance;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme s'engage à fournir le support administratif jusqu'au retour de madame Lavallée, et ce, pour environ quinze (15) heures par semaine, selon les besoins de la Municipalité;

181-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le mandat soit donné à la firme Techni-Consultant inc.

**ADOPTÉE**

4.9 Publication du rapport de monsieur le Maire

---

**CONSIDÉRANT QUE** selon la loi amendée par le projet de Loi 122, le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin 2018, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe;

**CONSIDÉRANT QUE** ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil;

182-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit distribué à chaque porte par publipostage, le rapport de monsieur le Maire.

**ADOPTÉE**

#### 4.10 Location de la voûte de l'immeuble sis au 863, rue Lanoie

---

183-05-2018

**CONSIDÉRANT** l'offre de M<sup>e</sup> Christian Daviau, notaire de louer la voûte localisée au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 863, rue Lanoie (ancienne mairie), et ce, pour un montant de 1 000 \$ annuellement;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit accepté l'offre de M<sup>e</sup> Daviau et que soit mandatée madame Cynthia Bossé à rédiger et signer une entente de location laquelle édictera les conditions suivantes :

- Le montant de la location sera de 1 000 \$ annuellement;
- L'entente est valide pour une période de cinq (5) années renouvelable à la convenance des parties;
- La voûte du rez-de-chaussée sera réservée à l'usage exclusif de Maître Daviau qui pourra y accéder à sa convenance;
- Ce montant devant être indexé selon l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour le Québec du 1<sup>er</sup> septembre de l'année précédente;
- L'indexation prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020;
- Les parties se réservent le droit de mettre fin à l'entente de location suivant un préavis de six (6) mois.

#### **ADOPTÉE**

### **5. Sécurité incendie et sécurité civile**

---

#### 5.1 Embauche d'un pompier à temps partiel (monsieur Steeven Martin)

---

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Benoît Gauthier, recommande l'embauche de M. Steeven Martin résident de Saint-Liboire à titre de pompier à temps partiel;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Martin a complété la formation de pompier 1 ainsi que d'autres formations en lien avec le service de sécurité incendie;

184-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

**QUE** soit embauché monsieur Steven Martin à titre de pompier à temps partiel, selon les conditions de travail en vigueur;

**QUE** son embauche soit effective à compter du 3 avril 2018;

**QUE** son embauche soit conditionnelle à la réussite d'une période probatoire de six (6) mois à compter de la date de son entrée en fonction.

**ADOPTÉE**

5.2 Embauche d'un pompier à temps partiel (monsieur Francis Chagnon)

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Benoît Gauthier, recommande l'embauche de M. Francis Chagnon résident d'Upton à titre de pompier à temps partiel;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Chagnon est diplômé en technique de sécurité incendie;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Barbara Beugger APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

**QUE** soit embauché monsieur Francis Chagnon à titre de pompier à temps partiel, selon les conditions de travail en vigueur;

**QUE** son embauche soit effective à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018;

**QUE** son embauche soit conditionnelle à la réussite d'une période probatoire de six (6) mois à compter de la date de son entrée en fonction.

**ADOPTÉE**

5.3 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du 1<sup>er</sup> au 23 avril 2018 et prévisions des dépenses du mois de mai 2018

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois d'avril 2018 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de mai 2018 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de mai 2018, un budget de 7 635 \$, plus les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie.

**ADOPTÉE**

185-05-2018

186-05-2018

5.4 Mandat à la compagnie Solution d'eau Bourgelas pour la fourniture et l'installation de trois (3) bornes sèches en rivière

---

**CONSIDÉRANT QU'**un prix distinct a été demandé pour l'aménagement de trois (3) bornes sèches à la compagnie Solution d'eau Bourgelas;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix total soumis pour lesdites bornes est de 22 316,14 \$ taxes non incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil est d'avis qu'il y a lieu d'effectuer un essai pour une (1) borne sèche et que s'il s'avère concluant, un second mandat pourrait être ultérieurement attribué pour d'autres bornes sèches;

187-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** le mandat pour la fourniture et l'installation de la borne sèche prévue sur le terrain de Les Fermes Rosaire Bienvenue inc. soit octroyé, et ce, pour un montant de 5 450,00 \$ plus les taxes;

**QUE** le présent mandat soit et est conditionnel à l'obtention de toutes les autorisations requises et à la signature de la lettre d'entente entre Les Fermes Rosaire Bienvenue inc. et la Municipalité;

**QUE** soit validé avec le directeur du Service de sécurité incendie, la possibilité d'installer une conduite d'un diamètre de 8 pouces au lieu de 6 pouces.

**ADOPTÉE**

5.5 Autorisation de procéder à une demande de certificat d'autorisation au MDDELCC

---

**CONSIDÉRANT QUE** diverses démarches sont requises en vue d'obtenir des autorisations concernant l'installation des trois (3) bornes sèches;

188-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que madame Cynthia Bossé soit autorisée à présenter la demande au MDDELCC et à effectuer le paiement des frais de la demande ainsi que tous les frais inhérents incluant les services professionnels comme l'arpenteur, l'expert en espèces fauniques et floristiques, etc.

**ADOPTÉE**

5.6 Autorisation de procéder à une demande d'autorisation à la CPTAQ

---

189-05-2018

**CONSIDÉRANT QU'UNE** demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pourrait être requise pour l'installation de l'une ou de plusieurs des trois (3) bornes sèches;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que madame Cynthia Bossé, directrice générale soit mandatée à présenter une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour chaque lot visé localisé en territoire agricole et à pourvoir au paiement des frais de la demande ainsi que tous les frais inhérents.

**ADOPTÉE**

5.7 Autorisation de conclure une entente avec les propriétaires de l'immeuble de Les Fermes Rosaire Bienvenue inc.

---

190-05-2018

**CONSIDÉRANT QU'**une entente doit être intervenue entre la Municipalité et les propriétaires de Les Fermes Rosaire Bienvenue inc.;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient autorisés monsieur le maire et madame Cynthia Bossé, directrice générale à conclure une entente avec les propriétaires de Les Fermes Rosaire Bienvenue inc. et à signer pour et au nom de la Municipalité tout document s'y rapportant.

**ADOPTÉE**

5.8 Autorisation de conclure une entente avec l'emphytéote de l'immeuble sis au 611, rang de la Carrière

---

191-05-2018

**CONSIDÉRANT QU'**une entente doit être intervenue entre la Municipalité et l'emphytéote de l'immeuble sis au 611, rang de la Carrière advenant l'attribution d'un mandat pour l'aménagement d'une borne sèche;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient autorisés, si nécessaire, monsieur le Maire et madame Cynthia Bossé, directrice générale, à conclure une entente avec l'emphytéote de l'immeuble sis au 611, rang de la Carrière, lot 1 959 844 et à signer pour et au nom de la Municipalité et à signer tout document s'y rapportant.

**ADOPTÉE**

## **6. Transport routier**

---

### **6.1 Achat d'un panneau afficheur de vitesse**

---

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la population à l'effet qu'un panneau afficheur de vitesse soit installé à l'entrée du village en provenance de Saint-Hyacinthe;

**CONSIDÉRANT QUE** la route 116 appartient au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**CONSIDÉRANT LES** soumissions reçues pour l'achat d'un tel panneau :

<b>Compagnie</b>	<b>Prix – Taxes et transport non inclus</b>
Martech inc.	3 607, 50 \$
Trafic Innovation inc.	4 387, 72 \$
Signalisation Kalitec inc.	5 691, 80 \$
Traffic Logix	2 629, 00 \$

**CONSIDÉRANT QUE** le MTMDET pourrait autoriser ce type de panneau pourvu qu'il soit reconnu par le Ministère et installé conformément aux normes en vigueur ainsi qu'il soit à la charge de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 4 800,00 \$ est prévu au budget 2018 pour l'achat d'un tel panneau;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications des spécificités des produits, le directeur des travaux publics recommande, pour les besoins de la Municipalité d'Upton, l'acquisition du panneau offert par l'entreprise Kalitec inc. certifié pour l'utilisation sur les routes du MTMDET et garanti trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit autorisé l'achat d'un panneau afficheur de vitesse à la compagnie Signalisation Kalitec inc. au montant de 5 691,80 \$ transport inclus et taxes non incluses.

**ADOPTÉE**



193-05-2018

6.2 Dépôt des prévisions des dépenses du service des travaux publics pour le mois de mai 2018

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de juin 2018, un budget d'environ 61 088 \$, plus taxes, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

**ADOPTÉE**

6.3 Demande d'entretien de la rue des Érables par les citoyens

---

**CONSIDÉRANT LA** pétition signée par plusieurs citoyens de la rue municipalisée des Érables, et des rues privées : des Merisiers, des Colibris et des Geais-Bleus demandant de revoir la décision prise quant à l'asphaltage de la rue des Érables;

**CONSIDÉRANT** les plaintes dénonçant l'état de la chaussée qui est parsemée de nids de poules à l'année;

**CONSIDÉRANT** les travaux effectués suite à une première pétition en avril 2016 qui ont amélioré la situation, mais ne l'ont pas réglée;

**CONSIDÉRANT** la problématique de drainage de la rue des Érables et des rues privées étant donné l'absence de fossés conformes aux règles de l'art;

**CONSIDÉRANT QUE** l'état du chemin ne pourra s'améliorer à moins de construction de fossés de part et d'autre favorisant l'évacuation de l'eau de la fondation de rue;

**CONSIDÉRANT** la faible largeur de la rue des Érables et que préalablement à l'aménagement de fossés, les propriétaires riverains doivent céder du terrain;

**CONSIDÉRANT** une évaluation technique et la largeur d'emprise nécessaire, les travaux à effectuer doivent être réalisés par une personne ayant des compétences en la matière;

194-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** soient informés les citoyens des rues des Merisiers, des Colibris et des Geais-Bleus que la Municipalité n'interviendra pas sur les rues privées;

**QU'**à l'automne soient invités les contribuables de la rue des Érables à une consultation publique pour la réalisation d'un projet d'aménagement de fossés et de drainage de la rue des Érables.

**ADOPTÉE**

- 6.4 Dépôt d'une demande d'aide financière pour le chemin Pénelle et la route Joubert au programme Réhabilitation du réseau routier local – volet Accélération
- 

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Upton a pris connaissance des modalités d'application du volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Upton désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise, pour le chemin Pénelle, la réhabilitation, du pavage, du reprofilage et le creusage de fossés et pour la route Joubert, le scellement de fissures;

195-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil de la Municipalité d'Upton autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

#### **ADOPTÉE**

- 6.5 Dépôt d'une demande d'aide financière pour le rang du Carré au programme Réhabilitation du réseau routier local – volet Redressement
- 

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Upton a pris connaissance des modalités d'application du volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Upton désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise la réhabilitation complète du rang du Carré;

196-05-2018

**CONSIDÉRANT QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Acton a obtenu un avis favorable du MTMDET;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil de la Municipalité d'Upton autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

**ADOPTÉE**

- 6.6 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-302 concernant la circulation à sens unique sur certains chemins publics municipaux
- 

Avis de motion est donné par monsieur Alain Joubert, afin que soit présenté à la présente séance, un projet de règlement relatif à la circulation à sens unique sur certains chemins publics et municipaux.

Une copie du présent projet de règlement est mise à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

- 6.7 Plans et devis pour les travaux de réfection d'une section du trottoir de la rue Lanoie
- 

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire procéder à la reconstruction d'une section de trottoir de la rue Lanoie d'une longueur de 140 mètres et d'une largeur de 1,2 mètre, qui débutera à la rue transversale Monseigneur-Desmarais et se terminera à la rue Place des Loisirs;

**CONSIDÉRANT QUE** des employés du Services des travaux publics effectueront les travaux préparatoires;

197-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à attribuer le contrat de services professionnels en ingénierie pour les plans et devis concernant la réfection d'une section du trottoir de la rue Lanoie;

**QUE** soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à effectuer la demande de soumission après d'au moins (3) entrepreneurs.

**ADOPTÉE**

## **7. Hygiène du milieu**

---

### **7.1** Vérification annuelle des débitmètres de la station d'eau potable et à l'eau usée

---

**CONSIDÉRANT QUE** des prix ont été demandés à trois (3) entreprises pour la vérification annuelle des débitmètres à la station d'eau potable (5) et à celui des eaux usées (1);

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Nordikeau n'a pas déposé de soumission;

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entreprise Endress Hauser au montant de 2 600,00 \$ plus les taxes;

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entreprise Asisto inc. au montant de 2 128,00 \$ plus les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Asisto inc. a soumis le plus bas prix et que sa soumission est conforme aux exigences;

198-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le mandat pour la vérification des débitmètres soit octroyé pour un montant de 2 128,00 \$ à l'entreprise Asisto inc., taxes non incluses, tels les termes de la soumission numéro 0400137 produite en date du 17 avril 2018.

### **ADOPTÉE**

### **7.2** Embauche d'un stagiaire en génie civil ou en génie des eaux

---

**CONSIDÉRANT QU'**une ressource pouvant accomplir les activités de support technique en lien avec la mise à jour des données sur les infrastructures municipales d'aqueduc, d'égouts et de voirie ainsi que la réalisation des projets d'infrastructures en cours et à venir serait d'un grand support;

**CONSIDÉRANT QUE** cette embauche a été prévue au budget courant de l'exercice financier 2018;

199-05-2018

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité bénéficie d'un programme d'aide financière pour un stagiaire en génie civil ou en génie des eaux usées à partir du 30 avril 2018, pour trente (30) heures par semaine, et ce, pour une durée de huit (8) semaines et que le taux horaire à payer par la municipalité est de 15,75 \$;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers;

**QUE** soit autorisé l'embauche d'un stagiaire selon les conditions la contribution approuvée d'Emplois d'été Canada;

**QUE** madame Cynthia Bossé soit autorisée à signer toute entente de travail pour combler le poste de stagiaire en génie civil ou en génie des eaux.

**ADOPTÉE**

**8. Loisirs et culture**

---

8.1 Délégation des membres ordinaires à l'assemblée générale de C.H.A.P.E.A.U. et pour siéger au Conseil d'administration

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'assemblée générale annuelle de la Corporation honorifique agréée propriétaire des établissements ancestraux d'Upton inc. (C.H.A.P.E.A.U.) aura lieu le 29 mai prochain;

**CONSIDÉRANT LES** règlements de C.H.A.P.E.A.U en vertu desquels le Conseil municipal doit nommer aux fins de la prochaine assemblée générale annuelle les membres ordinaires ainsi que trois (3) d'entre eux pour siéger au Conseil d'administration;

200-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

**QUE** les membres ordinaires délégués à l'assemblée générale annuelle de C.H.A.P.E.A.U. soient messieurs Guy Lapointe, Claude Larocque et Ghyslain Phaneuf ainsi que mesdames Cynthia Bossé, Barbara Beugger et Nathalie Lavoie;

**QUE** soient désignés pour siéger au Conseil d'administration de C.H.A.P.E.A.U., monsieur Guy Lapointe, ainsi que mesdames Barbara Beugger et Cynthia Bossé;

**QU'**en cas d'absence de l'un d'eux, monsieur Alain Joubert agisse en tant que substitut;

**ADOPTÉE**

8.2 Délégation des membres ordinaires à l'assemblée générale de la Société culturelle du Lys inc. (SCL) et pour agir au sein de son Conseil d'administration

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'assemblée générale annuelle de la Société culturelle du Lys inc. (SCL) aura lieu le 29 mai prochain;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu, conformément aux règlements généraux de la société, de déléguer les membres ordinaires représentant la Municipalité d'Upton;

201-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

**QUE** messieurs Guy Lapointe, Claude Larocque et Ghyslain Phaneuf ainsi que mesdames Cynthia Bossé, Barbara Beugger et Nathalie Lavoie soient délégués comme membres ordinaires de la Société culturelle du Lys inc. et aux fins de son assemblée générale annuelle ainsi que pour agir au sein du conseil d'administration dudit organisme, advenant qu'ils y soient élus par les membres;

**QUE** soient désignés pour siéger au Conseil d'administration de la Société culturelle du Lys inc, monsieur Guy Lapointe, ainsi que mesdames Barbara Beugger et Cynthia Bossé;

**QU'**en cas d'absence de l'un d'eux, monsieur Alain Joubert agisse en tant que substitut.

**ADOPTÉE**

8.3 Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois d'avril 2018 et prévisions des dépenses pour le camp de jour et le terrain de baseball - été 2018

---

Le rapport d'activités du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois d'avril 2018 ainsi que les prévisions des dépenses pour le camp de jour et le terrain de baseball – été 2018 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

202-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le camp de jour, un budget de 4 730 \$, taxes nettes et pour le terrain de baseball, un budget de 725 \$, taxes nettes tel que prévu au budget 2018.

**ADOPTÉE**

#### 8.4 Embauche de deux (2) animatrices de camp de jour

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'embaucher deux (2) animatrices pour le camp de jour suite au départ de mesdames Myriam Bienvenue et Sabrina Martin;

**CONSIDÉRANT QU'**une offre d'emploi a été publiée dans le bulletin municipal Le Bavard d'Upton et sur le site internet de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Geneviève Payette, et la coordonnatrice du camp de jour, madame Marie-Michelle Morin, recommandent l'embauche de mesdames Ariane Gardner et Billie Heiniger suite aux entrevues de sélection;

203-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** soient engagées mesdames Ariane Gardner et Billie Heiniger à titre d'animatrices;

**QUE** leur horaire de travail soit d'environ quarante (40) heures par semaine;

**QUE** la durée de leur emploi soit de huit (8) semaines à partir du 26 juin 2018;

**QUE** leur taux horaire soit de 12,00 \$ de l'heure;

**QU'**une banque d'environ trente (30) heures soit allouée à mesdames Ariane Gardner et Billie Heiniger avant le 26 juin 2018 pour participer à des formations et pour établir la programmation du camp de jour de l'été 2018.

#### **ADOPTÉE**

#### 8.5 Achat et installation d'un filet protecteur pour le terrain de soccer U10

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'installer un filet de protection pour le terrain de soccer U10 afin d'éviter que des ballons se retrouvent dans le stationnement de la place des Loisirs lors des pratiques et des matchs de soccer;

**CONSIDÉRANT QUE** Filet Nad's propose de fabriquer un filet protecteur de 94 par 14 pieds et d'en faire l'installation, et ce, pour un montant de 3 895 \$, plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QU'**il est prévu au budget 2018 un montant de 3 795 \$, plus les taxes applicables pour couvrir les dépenses reliées à l'achat et à l'installation d'un filet de soccer;

204-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater Filets Nad's afin de lui confier la fabrication et l'installation d'un filet protecteur de 94 par 14 pieds pour le terrain de soccer U10, et ce, pour un montant de 3 895 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

8.6 Achat et installation de poteaux de clôture pour le terrain de soccer U10

---

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'installer trois (3) poteaux de clôtures de 26 pieds pour procéder à l'installation du filet de protection pour le terrain de soccer U10 en raison du fait que les poteaux de clôture actuels ont un diamètre insuffisant pour supporter le poids de celui-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** Clôtures et Patios d'aujourd'hui propose de fournir et d'installer trois (3) poteaux de clôtures de 26 pieds, et ce, pour un montant de 1 726,11 \$, plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** l'état actuel de la clôture;

**CONSIDÉRANT** la demande de prix pour le remplacement de la clôture sur environ 94' de longueur;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues :

- Clôture et Patios d'aujourd'hui : 4 270,68 \$;
- Clôture des Patriotes : 3 797,98 \$;

205-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater Clôture des Patriotes inc. pour la fourniture et l'installation de la clôture, et ce, pour un montant de 3 797,98\$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**



8.7 Achat de deux (2) bancs berçants pour le site du Théâtre de la Dame de Cœur

---

**CONSIDÉRANT LA** résolution numéro 56-02-2018 autorisant la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Geneviève Payette, à transmettre une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC d'Acton pour l'achat de deux (2) bancs berçants pour le site du Théâtre de la Dame de Cœur;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Upton a reçu une réponse favorable du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC d'Acton pour réaliser ce projet;

**CONSIDÉRANT QU'**il est prévu au budget 2018 un montant de 4 092 \$, plus les taxes applicables, pour couvrir les dépenses reliées à l'achat de deux (2) bancs berçants et que la subvention remise à la Municipalité pour ce projet sera de 2 935 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Geneviève Payette, a demandé des prix à deux (2) fournisseurs;

**CONSIDÉRANT QUE** le modèle de banc berçant le plus approprié pour le site du Théâtre de la Dame de Cœur est celui proposé par l'entreprise TechSport;

206-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

**QUE** la Municipalité procède à l'achat de deux (2) bancs berçants du modèle Specialty SP305-R avec SP-320 auprès de TechSport au coût de 5 354,34 \$, plus les taxes applicables incluant les frais de transport;

**QUE** soit autorisée la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Geneviève Payette à effectuer la réclamation concernant l'achat des deux (2) bancs berçants sur le site du Théâtre de la Dame de Cœur auprès du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC d'Acton.

**ADOPTÉE**

8.8 Autorisation de procéder à l'achat de pots de fleurs pour l'embellissement de la Municipalité dans le cadre du concours « Maisons Fleuries » 2018 et de la classification horticole des Fleurons du Québec

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite vendre des pots de fleurs en plastique de couleur rouge à ses citoyens et aux commerçants à un prix abordable pour les inciter à embellir leur façade dans le cadre du concours « Maisons Fleuries » 2018 et de la classification horticole des Fleurons du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Geneviève Payette, a demandé des prix à deux (2) fournisseurs;

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire est Plastique DCN;

207-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

**QUE** la Municipalité procède à l'achat de cent (100) pots de fleurs (modèle Viva # 1717 de dimensions 17 par 19 de couleur rouge) auprès de Plastique DCN au coût de 19,61 \$ chacun, plus les taxes applicables et les frais de transport, s'il y a lieu;

**QUE** la Municipalité procède à l'achat de pots de fleurs (modèle Harmony de dimensions 16 par 16 par 24 de couleur rouge) auprès de Plastique DCN au coût de 23,27 \$ chacun, plus les taxes applicables et les frais de transport s'il y a lieu, selon le nombre demandé par les commerçants;

**QUE** la Municipalité accorde un rabais de 30 % à chaque citoyen ou commerçant qui se procurera un pot de fleur de couleur rouge.

### **ADOPTÉE**

#### 8.9 Modification de la Politique de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Upton a adopté une Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus le 2 mars 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Upton souhaite modifier ladite Politique pour soutenir davantage les projets d'initiatives communautaires qui ont un impact positif sur la qualité de vie de ses citoyens dans les secteurs suivants : loisirs et culture, embellissement et environnement, sécurité et bien-être, santé et saines habitudes de vie;

208-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, **APPUYÉ** par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit modifiée la Politique de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus, et ce comme suit :

- En ajoutant un article 5 dans la section A – *Définition des termes* de sa Politique de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus intitulé « Subvention à des initiatives communautaires » et se lisant comme suit : « Montant attribué pour un projet d’initiative communautaire qui produit un impact sur la qualité de vie des citoyens d’Upton dans les secteurs suivants : loisirs et culture, embellissement et environnement, sécurité et bien-être, santé et saines habitudes de vie »;
- En remplaçant au point 3 *Secteurs d’intervention* dans la section B *Critères d’admissibilité* le point suivant : « Intervient dans le domaine des loisirs » par « Intervient dans l’un des domaines suivants : loisirs et culture, embellissement et environnement, sécurité et bien-être, santé et saines habitudes de vie ».

**ADOPTÉE**

8.10 Demande de commandite Marche-Don de l’école de La Croisée d’Upton

---

**CONSIDÉRANT LA** demande de commandite reçue de l’école de La Croisée d’Upton pour l’évènement Marche-Don qui aura lieu le 8 mai prochain ;

**CONSIDÉRANT LA** *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d’Upton;*

209-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l’unanimité des conseillères et des conseillers de commanditer l’école de La Croisée, et ce, pour un montant de 100 \$.

**ADOPTÉE**

8.11 Offre de commandite en viande pour diverses activités de « Les éleveurs de porc de la Montérégie »

---

**CONSIDÉRANT LA** proposition de « Les éleveurs de porc de la Montérégie »

**CONSIDÉRANT LA** *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d’Upton;*

210-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l’unanimité des conseillères et des conseillers que les organismes soient informés de l’offre de commandite de « Les éleveurs de porc de la Montérégie ».

**ADOPTÉE**

8.12 Demande d'autorisation du Camping Wigwam en vertu de l'article 24 du *Règlement G-100-01*

**CONSIDÉRANT QUE** le Camping Wigwam organisera en 2018 plusieurs soirées, et ce, comme suit :

MOIS	DATE	ACTIVITÉ
<b>JUIN</b>	2	Souper Hamburger
	9	Souper d'ouverture BBQ et soirée avec Dj Silvio Gemme
	16	Course de bouteille / Soirée Karaoké
	23	Souper spaghetti, feu de joie et chansonnier
	24	Diner Hot-Dog / Soirée avec Bonté Divine & feux d'artifice
	30	Journée des enfants / Souper hamburger
<b>JUILLET</b>	1	Diner Hot-Dog/Rallye / Course de cart en aveugle / Soirée avec le duo SN
	7	Diner Hot-Dog & Beach Party
	14	Party des années 80-90
	21	Soirée d'humour
	28	Diner aux ailes de poulet / Noël des campeurs
<b>AOÛT</b>	2	En après-midi jeux au chapiteau / Pot Luck en soirée
	4	Bal en blanc
	11	Journée et soirée Country
	18	Soirée Latino
	25	Méchoui et Soirée avec le groupe Rétra
<b>SEPTEMBRE</b>	1	Halloween et soirée costumée avec le groupe Big Bad UkuRockers
	22	Souper et soirée de fermeture

**CONSIDÉRANT QUE** le Camping demande que soient exceptionnellement autorisées ses activités régulières jusqu'à minuit trente en vertu de l'article 24 du *Règlement G-100-01*, lequel permet de prolonger les festivités en soirée sur l'autorisation du conseil municipal;

211-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le Camping Wigwam, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés en considération de l'article 24 du *Règlement G-100-01*, à tenir jusqu'à minuit trente, les activités précitées.

**ADOPTÉE**

**9. Urbanisme**

---

- 9.1 Nomination de monsieur Richard Sabourin à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme
- 

**CONSIDÉRANT QU'**il y a un siège vacant au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**CONSIDÉRANT LE** Règlement numéro 99-47 relatif à la constitution du Comité consultatif d'urbanisme d'Upton;

212-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit nommé à titre de membre monsieur Richard Sabourin demeurant sur la rue des Lilas à Upton.

**ADOPTÉE**

- 9.2 Projet d'acquisition d'une parcelle de terrain dans le secteur de la rue Brasseur
- 

Reporté à une session ultérieure.

- 9.3 Consultation sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018 - 2019 à 2020 – 2021
- 

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 211, 39 et 100 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe doit établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles soumis à ce conseil;

213-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé le plan triennal.

**ADOPTÉE**

9.4 Dépôt du rapport du Service d'inspection pour le mois d'avril 2018

---

Le rapport du Service d'inspection pour le mois d'avril 2018 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

9.5 Budget pour les activités du Comité consultatif d'urbanisme

---

Reporté à une session ultérieure.

***M. Ghyslain Phaneuf se retire de la table des délibérations.***

9.6 Demande de modification révisée du plan d'implantation de la phase 2 du Développement Morphan inc.

---

**CONSIDÉRANT** l'avis technique soumis par Morphan inc. le 23 avril 2018 et produit par son consultant, monsieur Alain Marcoux, ingénieur;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Marcoux ne se prononce pas quant aux conditions édictées à la résolution numéro 153-04-2018 en vue d'obtenir l'approbation de commencer les démarches pour modifier la réglementation d'urbanisme et de zonage;

**CONSIDÉRANT** la réponse de monsieur Alain Marcoux, ce conseil interprète que le risque est minime;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** ce conseil accueille l'avis technique de monsieur Alain Marcoux produit le 23 avril 2018 pour le projet de Morphan inc;

**QUE** ce conseil mandate le Service d'aménagement de la MRC d'Acton pour la rédaction de projets de modifications réglementaires pour retirer du plan d'urbanisme et du plan de zonage, un bout de la rue projetée Robert-Morin localisée entre la rue projetée du Forgeron et la rue de la Promenade.

**ADOPTÉE**

***Monsieur Ghyslain Phaneuf prend place à la table des délibérations.***

---

214-05-2018

9.7 Adoption du projet de règlement numéro 2018-300 intitulé « Règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2002-95;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire modifier ledit règlement sur les PIIA afin de préciser les critères d'implantation applicables à un projet de site d'entreposage ou de transbordement de matières dangereuses toxiques, combustibles ou explosives;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion et de présentation du présent projet de règlement a été donné par monsieur Alain Joubert lors d'une séance du conseil tenue le 6 février 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2018 et que tous les membres du conseil présents ont déclaré l'avoir lu et ont renoncé à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent projet de règlement est mise à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

215-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert appuyé par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le projet de règlement portant le numéro 2018-300 soit et est adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

9.8 Adoption du projet de règlement numéro 2008-186-01 concernant les ententes relatives à des projets municipaux

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 4 novembre 2008, le règlement numéro 2008-186-01, remplaçant le règlement 99-35 intitulé « Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux »;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire modifier ledit règlement afin d'assimiler à des travaux municipaux, tout travaux ou ouvrages requis par l'implantation d'un site de transbordement ou d'entreposage de matières dangereuses, toxiques, combustibles ou explosives à des fins commerciales ou industrielles;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion et de présentation du présent projet de règlement a été donné par monsieur Alain Joubert lors d'une séance du conseil tenue le 6 février 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2018 et que tous les membres du conseil présents ont déclaré l'avoir lu et ont renoncé à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent projet de règlement est mise à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

216-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le projet de règlement portant le numéro 2008-186-01 soit et est adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

**10. Varia**

---

- 10.1 Mandat à la firme Asisto pour la production d'un avis technique sur la mise à niveau des étangs aérés
- 

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'attribuer un mandat pour l'obtention d'un second avis sur la solution recommandée pour la mise aux normes des étangs aérés, incluant la solution SAGR;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la firme Asisto pour un montant de 5 167,00 \$ taxes non incluses;

217-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'entériner le mandat attribué à Asisto le 26 avril 2018, selon le bon de commande numéro TP-2990, et ce, au montant de 5 167,00 \$ taxes non incluses.

**ADOPTÉE**

- 10.2 Mandat à la firme Laforest Nova Aqua pour la validation préliminaire du potentiel de recherche en eau souterraine
- 

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Upton s'alimente exclusivement en eau souterraine à partir de quatre puits situés à proximité les uns des autres et que l'eau souterraine a une concentration élevée en manganèse et un traitement est nécessaire;



218-05-2018

**CONSIDÉRANT LA** recommandation de la firme Laforest Nova Aqua d'explorer un autre secteur ayant un bon potentiel en eau souterraine et une eau contenant peu de manganèse avant d'investir sur un traitement dispendieux;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers;

**QUE** le mandat pour la validation préliminaire du potentiel de recherche en eau souterraine soit octroyé à la firme Laforest Nova Aqua au montant de 12 692 \$ taxes non incluses;

**QUE** pour pourvoir à ce paiement, soit utilisée la contribution versée par le MAMOT dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

**ADOPTÉE**

- 10.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-301 décrétant un programme de revitalisation d'un secteur industriel
- 

**AVIS DE MOTION** donné par monsieur Claude Larocque à l'effet qu'à une prochaine assemblée de ce Conseil, sera présenté pour adoption un Règlement décrétant un programme de revitalisation du secteur industriel des rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais et que dispense de lecture en sera faite.

Le projet de règlement est joint au présent avis de motion. Une copie est mise à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

- 10.4 Achat d'une scène mobile
- 

**CONSIDÉRANT LA** résolution numéro 50-02-2018 autorisant la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Geneviève Payette, à transmettre une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC d'Acton pour l'acquisition d'une scène;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Upton a reçu une réponse favorable du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC d'Acton pour réaliser ce projet;

**CONSIDÉRANT QU'**il est prévu au budget 2018 un montant de 5 250 \$, plus les taxes applicables, pour couvrir les dépenses reliées à l'achat d'une scène et que la subvention remise à la Municipalité pour ce projet sera de 8 315 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Regroupement récréatif d'Upton recommande l'achat d'une scène mobile de 20 pieds par 16 pieds comprenant deux (2) escaliers, lumière complète, deux (2) essieux avec freins électriques et un système électrique complet à l'entreprise « Roulotte de chantier canadienne inc. » située à Saint-Félix-de-Valois et ce, pour un montant de 12 500 \$, plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Upton est autorisée à disposer d'un conteneur servant de scène mobile suite à la vérification faite par monsieur Benoît Provost, inspecteur en bâtiment et en environnement;

219-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

**QUE** la Municipalité mandate madame Nathalie Lavoie et monsieur Pierre-Olivier Lebel à se rendre à Saint-Félix-de-Valois pour procéder à l'inspection de la scène mobile et à sa récupération;

**QUE** la Municipalité s'engage à rembourser les frais de kilométrage de monsieur Pierre-Olivier Lebel selon la politique en vigueur;

**QUE** soit autorisé le paiement de 12 500 \$, plus les taxes applicables, à Roulotte de chantier canadienne inc. conditionnellement à ce que la scène mobile répond aux attentes de la Municipalité d'Upton et du Regroupement récréatif d'Upton suite à son inspection;

**QUE** soit mandatée la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Geneviève Payette à effectuer la réclamation concernant l'achat d'une scène mobile auprès du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC d'Acton.

### **ADOPTÉE**

10.5 Modification de la date de l'assemblée de juillet 2018

---

**CONSIDÉRANT** la réorganisation temporaire des services administratifs et la période estivale;

220-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que l'assemblée initialement prévue le 3 juillet 2018 soit déplacée au 10 juillet 2018.

### **ADOPTÉE**

## **11. Période de questions**

---

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

## **12. Correspondance**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont reçu la correspondance plus de 72 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

221-05-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois d'avril 2018.

**ADOPTÉE**

## **13. Levée de l'assemblée**

---

La séance est levée à 21 h 40.

---

Guy Lapointe  
Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.